



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 1^{er} février 2024 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Sabrina Berrocal
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

01 / 2024

1. Appel

80 personnes présentes, 20 personnes excusées.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente remarque que l'ordre du jour est impressionnant, autant que le volume des documents reçus. Cela témoigne d'une volonté de la Municipalité d'avancer. Elle espère néanmoins que cela n'aura pas pour conséquence d'épuiser le Conseil communal et elle remercie d'ores et déjà chacune et chacun pour sa précieuse implication, de même que la Municipalité et ses services pour le travail réalisé.

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l'ordre du jour :

- 8.6. Demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.- pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus » (2024/P06)
- 8.7. Adoption du Plan d'affectation « Avenue Reller » et son règlement (2024/P07)
- 8.8. Adoption du Plan d'affectation « Rue de Fribourg » et son règlement (2024/P08)
- 12.2. Interpellation de MM. Jérôme Christen (VL) et Serge Ansermet (PS), intitulée « Revenir à la raison et réaliser un centre sportif à La Veyre Derrey ! »
- 12.3. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « La signalétique ? C'est pour les aveugles ! »

M. J. Christen constate que la Municipalité a déposé les très attendus préavis des PA Reller, Moulins et rue de Fribourg. Il se dit toutefois surpris qu'on discute de ces PA sectoriels avant de débattre du PA Nord-Ouest. On pourrait en effet imaginer que le Conseil adopte ces trois PA sectoriels et qu'ensuite il décide d'une position quelque peu inverse en voyant les conséquences sur l'ensemble du quartier. Nous avons certes quelques informations, mais le PA Nord-Ouest n'est pas encore finalisé et nous pourrions nous retrouver dans une situation paradoxale parce qu'on aurait mis la charrue avant les bœufs. Il ne peut donc que suggérer que les commissions ralentissent autant que faire se peut le processus et que la Municipalité se dépêche de déposer le préavis concernant le PA Nord-Ouest pour synchroniser ainsi les deux objets.

M. A. Dormond, municipal, considère ces propos comme incohérents puisque le calendrier prévisionnel des planifications territoriales qui a été annoncé depuis de nombreuses années et présenté à la commission d'aménagement du territoire a toujours prévu l'adoption d'abord du plan directeur communal, puis des plans d'affectation Moulins, Fribourg et Reller et ensuite des plans d'affectation Nord-Ouest et Sud. Il n'y a donc pas d'entorse au processus annoncé depuis de nombreuses années.

M. P. Chiffelle trouve abusif de dire que la remarque de M. J. Christen est incohérente. Il y a un problème de hiérarchie des normes. La logique, dans une commune qui possède un plan d'affectation très largement obsolète, est de commencer par le plan directeur, ce que nous faisons ce soir, puis de réaliser un plan d'affectation communal. Vevey a choisi de raisonner par cadrons, mais on ne met pas déjà dans un des cadrons des plans d'affectation sectoriels. On nous dit que la CAT a été informée et que tout le monde était au courant, mais il rappelle

que la CAT compte une vingtaine de membres dont, en tout et pour tout, six conseillers communaux. Comme citoyen de Vevey et conseiller communal, on ne lui a jamais dit un mot de ce qui se passe à la CAT, alors que c'est un domaine qui l'intéresse. Il pense donc que le fondement démocratique de ce calendrier n'est pas sérieux et dire que cela a été arrangé avec la CAT n'est pas un argument valable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel qu'amendé à la quasi-unanimité (une abstention).

3. Communications du Bureau et correspondance

- Fascicule « Faire de la politique communale dans le canton de Vaud » distribué à toutes et tous
- Lettre de la Municipalité qui demande, malgré le désaccord de l'interpellateur, une prolongation de délai réglementaire au 14 mars 2024 pour répondre à l'interpellation de M. Philippe Herminjard (PLR) « Estimations fiscales immobilières, pourquoi jouer à Arnold von Winkelried ? »
- Informations en lien avec les prestations facturées à la Fondation Vibiscum Festival par ASR. Les personnes qui souhaitent consulter ces documents peuvent s'adresser au Secrétariat municipal
- Dépliant du Bureau de la durabilité qui lance, le 19 février, une première édition de la Bourse aux projets durables veveysanne

4. Adoption du procès-verbal des séances des 7 et 14 décembre 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 7 et 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

Néant.

6. Elections complémentaires

Néant.

7. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis / Rapports-préavis

8.1. Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 - 2e série (2024/P01)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.2. Demande d'un crédit de CHF 572'000.- pour financer la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin (2024/P02)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Jérémie André
<u>Membres :</u>	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	M.	Victor Marinelli
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	da.	Mme	Carole Meyer
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	VL	M.	Stéphan Molliat
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Laurent Cornu
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PS	Mme	Monique Gavin
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	UDC	M.	Bastien Schobinger

LCVL	M.	Mattia Vidoz
da.	M.	Alexandre Vallotton
Verts	Mme	Diane von Gunten

8.3. Adoption du Plan d'affectation « Les Moulins » et de la servitude de passage public à pied et à vélo (2024/P03)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	da.	M.	Aurélien Ballif
	PLR	M.	Stéphane Baudin
	VL	M.	Mickael Bertschy
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	M.	Alain Gonthier
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VL	Mme	Sarah Dohr
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	Mme	Sandra Marques
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	da.	M.	Clément Tolusso

8.4. Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'605'000.- pour la transformation du bâtiment « La Cheneau » à Château-d'Oex (2024/P04)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Vincent Matthys
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Stéphane Baudin
	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	da.	Mme	Helen Foster
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	da.	Mme	Valérie Luccarini
	PLR	Mme	Sandra Marques
	PLR	M.	Marc Plumez
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	Verts	M.	Tom Wahli
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz
<u>Suppléants(es) :</u>	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Marion Houriet
	PLR	M.	Victor Marinelli
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	M.	Antoine Stübi
	da.	M.	Frédéric Vallotton

8.5. Demande de crédits et d'autorisations pour l'achat du bien-fonds N° 314 et études de rénovation du bâtiment rue des Moulins 11, propriété de la société coopérative d'habitation de Charmontey (2024/P05)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	Mme	Diane von Gunten
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Alexandre Beausire
	PS	M.	Dominique Besson
	PLR	M.	Laurent Cornu
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	da.	Mme	Carole Meyer
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	UDC	Mme	Ariane Verdan
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Marion Houriet
	PLR	M.	Peter Keller
	da.	Mme	Valérie Luccarini
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	Verts	Mme	Valérie Zonca

8.6. Demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.- pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus (2024/P06)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.7. Adoption du Plan d'affectation « Avenue Reller » et son règlement (2024/P07)

8.8. Adoption du Plan d'affectation « Rue de Fribourg » et son règlement (2024/P08)

Ces deux objets sont renvoyés à une seule et même commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Pierre Butty
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	da.	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	da.	M.	Luc Morier-Genoud
	VL	M.	Roger Pieren
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	Verts	Mme	Valérie Zonca
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Jérôme Christen
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	Mme	Elodie Lopez
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	M.	Rolf Schweizer

9. Rapports des commissions

9.1. Adoption du Plan Directeur Communal (PDCom) (2023/P33)

Rapport : Mme Hélène Gandar

Mme la Présidente remarque que la commission s'est réunie à quatre reprises et a proposé plus de 40 amendements. Certains ont été retirés, d'autres refusés. Elle indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'étude de

ce préavis. Les groupes qui souhaitent prendre la parole de manière préliminaire seront invités à le faire, puis le débat portera sur l'extrait du Plan directeur communal, avec les amendements de la commission et les amendements que le Conseil pourrait proposer. Les amendements de la commission acceptés avec au moins une opposition seront automatiquement soumis au vote. Ceux acceptés à l'unanimité ou sans avis contraires seront votés en bloc à la fin de la discussion. À l'issue du débat, les groupes auront une nouvelle fois la possibilité de s'exprimer, avant le vote final. *(Cette procédure ne fait l'objet d'aucune réaction)*

Mme H. Gandar souhaite faire une petite introduction afin d'exposer les enjeux discutés en commission. La commission s'est prononcée à une large majorité en faveur du PDCom, reflétant une conviction partagée : la Municipalité a su, à travers ce projet, dessiner avec pertinence les enjeux urbanistiques auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir. Le PDCom esquisse l'avenir d'une Vevey harmonieuse, offrant à ses habitantes et habitants non seulement les infrastructures nécessaires, mais aussi une qualité et un cadre de vie agréable, tout en répondant au Plan climat, et donc à l'urgence climatique. La grande majorité des amendements votés par la commission ont porté sur des précisions et des formulations, ce qui témoigne du sentiment général quant au projet en lui-même. La commission a également pris le temps de traiter de la question démographique, bien que le vote ne concerne pas ce chapitre. Le PDCom ne vise pas une densification à tout prix et tient compte, avec mesure et prudence, des perspectives en termes de développement démographique. Le projet répond ainsi de manière équilibrée aux nécessités futures, en harmonie avec l'identité et le patrimoine de nos différents quartiers. A noter que la version complète du PDCom contient des chiffres obsolètes aux chapitres 2 et 4, qui ne sont pas soumis au vote. La suite des études, notamment pour les plans d'affectation, a permis de préciser ces données, mais elles avaient été mal retranscrites. Toutes les corrections figurent dans la première annexe du rapport (pages 14 et 15). Pour la commission, le PDCom reflète avec pertinence les enjeux auxquels notre commune sera confrontée dans un avenir à moyen-long terme. La Municipalité a montré qu'elle partage les mêmes préoccupations que les commissaires en termes d'équipements publics, qualité de vie et préservation patrimoniale. Enfin, elle tient à remercier le service de l'urbanisme et les prestataires, notamment Urbaplan, pour leur travail et leur disponibilité.

M. A. Dormond, municipal, se rallie à ces remerciements et souhaite aussi remercier la présidente de la commission pour son travail. Il salue également le travail de tous les membres qui ont participé à cette commission, dont les débats ont été bienveillants et constructifs. Toutes les personnes ont été très impliquées et il les remercie au nom de la Municipalité. Dire aussi que le Conseil se prononce ce soir sur un document qui revêt une importance stratégique pour la suite du processus d'aménagement du territoire veveysan pour les 15 prochaines années. C'est un vote historique, puisque cela fait de nombreuses années que l'administration et les mandataires travaillent sur ce projet. Il remercie également toutes les personnes au sein de l'administration et les mandataires externes qui ont travaillé sur ce projet depuis 2017 déjà.

Mme D. von Gunten indique que le premier mot venu à l'esprit au sein du groupe des Vert.e.s quand ce PDCom est arrivé, c'est : enfin ! Enfin, parce que c'est un document indispensable à l'aménagement du territoire, mais aussi en général pour le futur de notre commune. Le dernier PDCom date de 1997, avec des PGA qui datent même des années 1950. Les Vert.e.s sont donc heureux de pouvoir voter sur un nouveau document, d'autant que l'attente en a valu la peine. Ce PDCom a un large soutien au sein du groupe des Vert.e.s, qui saluent notamment la place donnée à la mobilité douce, ainsi que la prise en compte à part entière de l'énergie comme enjeu majeur de l'aménagement du territoire, ce qui fait totalement sens étant donné les enjeux climatiques. Les Vert.e.s soutiendront donc avec enthousiasme ce projet et encouragent le Conseil à faire de même.

M. J. Christen et Vevey Libre saluent de manière globale l'élaboration de ce document utile et nécessaire. Le service Urbanisme/Mobilité, les mandataires et la Municipalité ont élaboré un document de qualité, amélioré encore par divers amendements proposés par la commission chargée de l'étudier ; Vevey Libre se ralliera majoritairement à la plupart d'entre eux. Ce PDCom semble soutenable du point de vue du défi environnemental et social qui nous attend, mais il ne faut pas non plus en attendre des miracles. C'est un inventaire très large de ce que l'on souhaiterait de mieux pour notre commune, mais qui ne tient pas compte des ressources financières dont nous disposons et des besoins en ressources humaines pour le concrétiser. Il faut donc le voir comme une feuille de route. Cette acceptation ne préjuge pas de la position de Vevey Libre sur les PA Nord-Ouest et les PA sectoriels Reller, Fribourg et Moulins. À cet égard, il proposera de reprendre deux des amendements présentés en commission qui ont trait au projet de densification, où Vevey Libre souhaite que l'on veuille à anticiper la réalisation des infrastructures et des équipements publics et collectifs proportionnés. Il précise que ces amendements, bien que déposés par Vevey Libre en commission, ont été rédigés par M. P. Chiffelle à la suite de réflexions concomitantes des représentants de Vevey Libre, de MM. P. Chiffelle et B. Schobinger. Ils sont modérés dans la mesure où ils ne remettent pas en question la croissance démographique pour deux raisons. Primo, il n'y a pas de majorité politique pour aller dans ce sens. Secundo, nous pouvons en effet admettre une légère densification en ville dans des zones déjà urbanisées pour autant que nous ayons la garantie de pouvoir disposer des infrastructures nécessaires permettant de répondre aux besoins de cet afflux de nouveaux habitants. Il est essentiel de fixer ce cadre dans la mesure où nous sommes déjà aujourd'hui dans l'incapacité de répondre aux besoins des habitants actuels et qu'il serait invraisemblable d'aggraver

encore la situation. La pression que nous subissons en matière de logement est le fruit d'une politique totalement irresponsable du gouvernement cantonal en matière de promotion économique exogène. Au Grand Conseil, après Mme F. Despot, les Libres avaient tenté d'attirer l'attention sur le fait que nous ne pouvions plus continuer de foncer dans un mur en matière de progression démographique. Le Parlement, à part des Verts, Vert'Libéraux et UDC, n'a pas voulu nous entendre sur la question des limites de la croissance démographique et des mesures à prendre, alors que nous ne pouvons continuer de croître dans un environnement fini et dans un contexte d'épuisement des ressources, d'autant plus que la population refuse régulièrement des projets immobiliers d'importance. Depuis ce débat il y a deux ans et demi, la situation s'est encore aggravée : les projets de développement immobilier ne franchissent plus le cap des urnes (Montreux, Crissier, Saint-Sulpice). À chaque fois, les autorités prennent une claque. Ce n'est pas faute de défendre avec une certaine pertinence ces projets, mais la population n'en veut plus. Conséquence : la crise du logement continue de s'aggraver, mais nos autorités politiques ne prennent toujours pas la mesure de cette bombe à retardement. Nous sommes donc pris en otage par la politique cantonale, voire fédérale. Nous pouvons certes consentir un effort, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des Veveysannes et Veveysans. C'est dans ce contexte-là que le groupe Vevey Libre entrera en matière sur ce PDCom.

M. B. Schobinger ajoute que ce PDCom est en effet un document attendu qui va fixer les bases du développement de notre ville pour les 15 prochaines années. L'UDC dira un petit oui ; quelques éléments techniques le freinent un peu, comme les places de stationnement dans les futurs immeubles réduites au plus que minimum ou le développement démographique tel qu'il est prévu, souhaité par certains. Ce PDCom doit nous permettre de planifier la ville avec davantage d'habitants et se donner les outils pour créer les infrastructures nécessaires pour accompagner ce développement. Tant que la migration, principale source de développement démographique, se poursuit, nous devons faire face à des besoins croissants en termes de logements, de places de travail, d'infrastructures. Une première mouture de ce développement démographique était un peu plus élevée ; elle a été revue à la baisse, mais on est toujours bien en-dessous de ce que souhaitait le Canton. Aujourd'hui, le Canton revoit ses chiffres à la baisse ; il avait mis les valeurs de développement démographique extrêmement hautes, prenant le plafond maximum à l'époque pour éviter de devoir dézoner dans certaines communes. Aujourd'hui, il faut que les infrastructures suivent et tant que ce n'est pas le cas, on ne peut pas développer cette ville. Il faudra être extrêmement attentif à cet aspect-là dans les prochaines années.

La discussion porte alors sur l'extrait du Plan directeur communal. *(Les amendements sont mentionnés dans l'ordre dans lequel ils ont été discutés, d'abord l'amendement, puis la discussion et/ou le vote, ndlr)*

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A1	63	Maintien d'une hauteur moyenne des constructions de R+3+attiques ou toiture habitable (étudier l'opportunité d'implémenter des bâtiments plus élevés aux articulations urbaines majeures)
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A1.1	64	Mettre à jour l'affectation communale à travers la réalisation de PA sectoriels en veillant à prévoir en coordination la réalisation des infrastructures et équipements publics et collectifs nécessaires engendrés par les droits à bâtir octroyés par les PA sectoriels

M. J. Christen souhaite reprendre les deux amendements que la commission a refusés aux points A1 et A1.1. M. P. Chiffelle semble toutefois vouloir déposer une contre-proposition. Si celle-ci pouvait convenir à Vevey Libre, il pourrait s'y rallier dans la mesure où elle correspond à l'esprit de ce que souhaite le groupe.

M. P. Chiffelle remarque qu'il a pris la liberté d'écrire en anticipation pour tenter d'étayer sa proposition. Il précise la teneur de son amendement (voir ci-dessus). Nous avons ce soir une lourde responsabilité que nous devons pleinement assumer. Vevey est la 2^e, voire la 3^e ville la plus dense de Suisse, après Genève et à peu près à égalité avec Carouge. C'est donc une situation tout à fait particulière, régie par un plan d'affectation datant de 1953 et déclaré, dans le cadre du collège de Gilamont, comme étant le plus obsolète que le Tribunal fédéral ait jamais eu à examiner. Le plan directeur date de 1997. Malheureusement, toute une série d'objectifs n'ont jamais été réalisés. Espérons qu'il n'en sera pas de même du plan directeur communal que nous pourrions adopter ce soir. Le territoire de Vevey est extrêmement exigu, ce qui pose le problème de cette densité. Est en question ici une croissance de l'ordre de 3'000 habitants à l'horizon 2035, soit une augmentation de l'ordre de 15% de la population, dont presque la moitié (43%) à Plan-Dessus, avec environ 1'250 emplois supplémentaires sur l'ensemble de la ville, dont l'essentiel également à Plan-Dessus. Sur le plan des infrastructures et de la mobilité, la ville est déjà largement saturée. Donc, oui au développement, mais en prenant les devants et en appliquant l'adage « Gouverner, c'est prévoir ». La saturation,

on la voit tous les jours. La Municipalité a déposé un préavis pour la création d'une unité d'accueil à la rue des Moulins, consacrant l'urgence dans laquelle nous sommes et notre impossibilité à satisfaire les besoins actuels. Il est donc politiquement, mais aussi juridiquement important que ce plan directeur communal contienne des engagements précis de la part du Conseil communal et de la Municipalité que nous veillerons, au moment où nous octroyons des droits à bâtir par l'intermédiaire de PA sectoriels, à avoir réfléchi à une analyse des besoins et à la manière dont nous pourrions les satisfaire sur le plan du coût et des surfaces nécessaires. Il s'agit d'anticiper cette analyse et surtout de rassurer une partie malheureusement grandissante de la population inquiète de cette démographie galopante dans l'ensemble du bassin lémanique et dans le canton de Vaud en général. L'Etat se vante de ne jamais avoir attiré autant d'entreprises extérieures au canton qu'en 2022. Or, le canton est en surchauffe économique, il y a 2% de chômage, les gens s'entassent sur les quais de gare et les autoroutes. Ce n'est pas dû aux migrants dont l'UDC voudrait se débarrasser, mais aux personnes qui viennent à cause d'entreprises qui ont besoin de forces extérieures, puisque nous ne parvenons pas à fournir le personnel qualifié nécessaire. C'est ce phénomène qu'il faut stopper, mais nous n'y pouvons strictement rien et nous devons donc essayer de répondre aux besoins qui vont se présenter. C'est la raison pour laquelle il est important que nous prenions cet engagement, qu'il a matérialisé dans cet amendement.

M. B. Schobinger peut sans problème soutenir cette proposition d'amendement. Il précise néanmoins qu'il n'a jamais parlé de migrants, mais de migration. Migration essentiellement liée à une immigration européenne et à la libre circulation. La Suisse accueille chaque année 80'000 personnes (4x Vevey), pour lesquelles il faut construire. Compte tenu des limites et des ressources de notre territoire, ce n'est mathématiquement pas soutenable.

Mme S. Dohr pense que c'est très louable de la part de M. P. Chiffelle de nous rappeler qu'on a besoin de collègues. C'est effectivement un problème majeur à Vevey, parce qu'on manque de place sur notre territoire. Elle vient d'un village, raison pour laquelle elle n'a que peu participé au PDCom, n'ayant pas les compétences pour imaginer comment vivre dans une ville dans 20 ans. Cet amendement est effectivement louable. M. J. Christen l'a expliqué en détail lors de la séance préparatoire du groupe, et sans doute que Vevey Libre le soutiendra.

M. A. Dormond, municipal, souhaite attirer l'attention sur le fait que la Municipalité n'a pas attendu le dépôt de ce PDCom pour réfléchir à coordonner la réalisation des infrastructures. Certains préavis déposés ce soir vont dans ce sens-là, que ce soit l'acquisition de certains biens pour développer l'accueil préscolaire, mais aussi d'autres sujets sur lesquels on avance en parallèle, notamment toute la stratégie scolaire qui a été présentée l'année dernière et qui propose plusieurs files (rénovation, agrandissement, développement de nouveaux sites). On n'a pas attendu les nouveaux plans d'affectation ou le plan directeur pour se poser ces questions-là et pour faire travailler les services sur ces différents projets et objets. Certes, on joue sur les mots, mais il faut tout de même faire attention. Un avocat de cette salle disait il y a quelques années : « Pas de PA, pas de collègue ». Aujourd'hui, c'est : « Pas de collègue, pas de PA ». Il faudrait savoir. La Municipalité a besoin de plans d'affectation pour prévoir des équipements publics. On ne peut pas commencer à choisir ce qui nous plaît dans un plan d'affectation et ce qui nous plaît moins. Un plan d'affectation permet d'avancer, d'octroyer des droits à bâtir à des privés pour construire des logements, mais aussi de l'activité, du tertiaire ou autre, mais aussi et surtout des équipements publics. C'est pour cela aussi qu'on a pris les devants avec le préavis sur une vente à terme d'un des îlots du PA de la rue de Fribourg, pour pouvoir développer, le jour où ces plans d'affectation entreront en vigueur, la réalisation des infrastructures nécessaires. C'est quelque chose sur lequel on travaille déjà et la Municipalité fait tout ce qui est en son pouvoir pour avancer sur ces différents dossiers et sujets.

M. A. Gonthier indique que le groupe da. votera pour l'amendement de M. P. Chiffelle. La large majorité du groupe considère le PDCom comme équilibré et permettant de nous projeter à 15 ans dans une ville agréable et offrant à ses habitants une bonne qualité de vie, en tenant compte des hausses certaines des températures et probables de la population. Il ne sert à rien de se lamenter sur la politique cantonale ; ce n'est pas une décision du Conseil communal qui va enrayer la promotion économique vaudoise. C'est un problème de majorité au niveau cantonal, voire fédéral. À notre niveau, on est contraint et l'on doit s'adapter le mieux possible à ce qui se passe. Dans ce but d'offrir des conditions convenables, une bonne vie aux Veveysans, la nécessité, la volonté, de garantir des infrastructures adaptées à l'évolution démographique est affirmée au chapitre A3, ainsi que dans tout le PDCom. C'est même l'objet du PDCom : comment mettre en place les conditions pour permettre à tous les Veveysans et à ceux qui arriveront de bien vivre dans cette ville ? Le PDCom ne va pas s'écrouler si cet amendement n'est pas retenu. Cependant, il est évident que la densification et l'augmentation de la population suscitent certaines inquiétudes, et il semble utile de montrer, dès les premières mesures de ce PDCom, que ces inquiétudes ont été et seront prises en compte, en soulignant la nécessité d'infrastructures adaptées. Plusieurs propositions en ce sens avaient été faites devant la commission ; elles ont été refusées à des majorités diverses, l'une – la sienne – parce qu'elle semblait compliquée (probablement à juste titre), les autres, reprises par M. J. Christen, parce qu'elles réclamaient une anticipation ou une simultanéité qui sont impossibles, puisqu'un plan d'affectation ne développe ses effets que sur le long terme. Vouloir construire une école le jour où l'on dépose un PA semble totalement farfelu. L'amendement proposé évite ces écueils, et il invite le Conseil à le soutenir. Deux remarques encore : la Municipalité prend des mesures pour anticiper en tenant compte du PDCom. Les chiffres qui sont cités

dans le document servent d'étalon justement pour les mesures qu'on doit prendre. S'il y a une moins grande croissance de la population, les infrastructures seront peut-être légèrement surdimensionnées, mais ce n'est pas le contraire. Ce n'est pas qu'on ne prévoit pas les infrastructures et qu'on va être tout surpris si des gens arrivent. Le but du PDCom est exactement d'adapter cela. 2^e chose : M. J. Christen se pose en apôtre de la décroissance. On a connu un concept directeur, qui est l'ancêtre de ce plan directeur. On y lit, en page 11 : « L'objectif d'accueil de plus de 5'000 habitants et 3'000 emplois à l'horizon 2030... ». Ces chiffres sont largement supérieurs à ceux figurant dans le PDCom qui nous est proposé. Ils sont présentés comme des objectifs, pas comme le résultat de prévisions, projections statistiques. Or, qui était municipal responsable de l'urbanisme au moment du concept directeur ? M. J. Christen. Un peu de sérieux, svp !

M. Ph. Herminjard relève que le PLR ne s'est pas exprimé pour dire s'il voulait ou ne voulait pas de ce PDCom, parce qu'en fait il n'est pas très à l'aise sur cette question. D'un côté, il aimerait bien qu'il passe, mais quand on voit les détails sur lesquels le PLR ne peut pas être d'accord, il craint le pire et se dit vraiment inquiet face aux amendements qui seront amenés. Pour sa part, il ne soutiendra pas ce premier amendement et appelle son groupe et le Conseil à ne pas le soutenir non plus, parce que c'est un mouton à cinq pattes. Avec la fine intelligence de Me P. Chiffelle, on sera ennuyé à tous les contours. Le diable se cache dans les détails. L'amendement tel qu'il est formulé serait la solution pour tout faire capoter. Il invite donc le Conseil à le refuser.

M. P. Chiffelle remarque que l'avocat conseiller communal dont parle M. A. Dormond ne pouvait pas avoir dit cela dans cette salle parce qu'il ne siégeait pas au Conseil communal à l'époque où se passait la procédure devant le Tribunal fédéral et il a simplement, dans cette affaire, fait son métier d'avocat. On fait ici de la politique et actuellement, que ce soit à Vevey ou ailleurs, les interrogations, la perplexité de la population face aux conséquences de cette croissance économique et démographique sont telles qu'il est de notre devoir politique de lui dire qu'on s'en rend compte. La Municipalité dit qu'elle fait déjà tout ce qu'elle peut, c'est très bien, mais il ne faut pas voir malice dans cet amendement. C'est juste politiquement important si l'on veut aussi, dans le cadre de la discussion des plans d'affectation sectoriels, se poser des questions. C'est pour cela qu'il a utilisé le terme de coordination, qu'il n'a pas choisi par hasard. Il n'est pas du tout question de dire qu'on vote un projet qui peut accueillir un nombre conséquent d'habitants et qu'on veut avoir en même temps tout de suite l'école qui va avec. Il s'agit de déterminer quels sont les besoins à 7-8 ans et qu'on prenne ces décisions en sachant qu'on a la possibilité, les moyens et la place de le faire. On doit cela à la population, sans quoi, à chaque projet plus concret de PA ou de permis de construire d'importance, on aura des référendums, des recours. Tandis que si l'on prend cette précaution et qu'on met les bœufs avant la charrue, on prend cet engagement, raison pour laquelle cet amendement est important.

M. J. Christen rappelle que le concept directeur n'est pas le fait d'un municipal, mais d'une Municipalité. Il est vrai que son point de vue a évolué sur la question depuis la présentation du concept directeur et probablement qu'une tendance politique proche de M. A. Gonthier n'est pas étrangère à cette situation. Il rappelle l'échec qu'a connu la Municipalité avec le projet Cour aux marchandises. Dans ce cas de figure, un élu politique a deux solutions. Soit il s'entête et dit que la population n'a rien compris, soit il se pose la question de savoir pourquoi cela n'a pas marché et comment on peut faire avancer les choses. Le message pour lui est passé au travers de différentes votations populaires. Mais il remercie la Municipalité d'avoir évolué plus favorablement que ce qui était formulé dans le concept directeur, effectivement trop large à l'époque. Concernant ses amendements, il se rend compte que de faire figurer cela dans le texte de la page A1 n'est pas nécessaire. Ce qui compte, c'est que cela se trouve dans les mesures. Et la formulation proposée par M. P. Chiffelle et soutenue par le groupe da., à savoir éviter le terme « simultanément » qui faisait peur à M. A. Gonthier, même si l'on peut discuter de l'aspect farfelu de la proposition, est un consensus acceptable. Il encourage donc le Conseil à aller dans ce sens-là et retire par conséquent les deux amendements qu'il a déposés.

M. P. Bertschy se dit surpris de voir deux anciens municipaux monopoliser le débat, alors que lorsqu'ils siégeaient à la Municipalité, les manques dont ils font état ce soir existaient déjà. Les collèges devaient être rénovés, les salles de sport améliorées, il manquait déjà des terrains de foot. Qu'ils regardent d'abord ce qu'ils ont fait à l'époque, qu'ils se posent la question de savoir pourquoi cela n'a pas été fait, pourquoi ces dossiers n'ont pas été engagés et qu'ils cessent de faire des reproches à la Municipalité qui, elle, avance sur ces sujets. Allons de l'avant ; Vevey a besoin d'un plan directeur. Il ne convient pas au PLR, mais c'est ce que l'on peut obtenir de mieux en ce moment. Faisons en sorte qu'il soit accepté par le Conseil et cessons d'ergoter sur les mots.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de M. P. Chiffelle est **refusé** par 43 non, 35 oui, 1 abstention.

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A3	65	Garantir un niveau d'infrastructure éducatives, sportives et culturelles adapté à l'évolution démographique et des besoins
Cet amendement est accepté à la majorité (un avis contraire et un certain nombre d'abstentions)			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A3(texte)	65	Entretien et adaptation des sites d'équipements scolaires, parascolaires, préscolaires et sportifs existants
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A4(texte)	66	"Des logements d'utilité publique favorisant l'inclusivité au sein des quartiers. (logements à loyer modéré, logements protégés, logements pour étudiants, logement adaptés pour personnes âgées , logements à loyer abordable" "Au-delà des quotas de LUP, promotion d'une offre locative variée et adaptée à tou-te-s (logements adaptés aux personnes âgées, logements partagés...)"

Mme C. Gigon dépose un amendement visant à ajouter, dans la parenthèse qui décrit les différents types de logements, les « établissements médico-sociaux (EMS), établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) et autres structures d'accueil sociosanitaires ». À l'horizon 2040, le nombre de Vaudois et Vaudoises de 80 ans et plus aura doublé par rapport à aujourd'hui. Les EMS sont pleins, les hôpitaux remplis de gens en attente de place et l'on sait déjà que les projets de constructions-rénovation de bâtiments ne répondront pas aux attentes. La problématique est la même pour ce qui est de la santé mentale, sachant que cela concerne évidemment et fort heureusement beaucoup moins de gens. Elle comprend que cette notion de structures sociosanitaires n'ait pas été identifiée dans le PDCom, parce que les lois, le contrôle et le financement de ces structures sont cantonaux, voire fédéraux, mais les terrains pour les constructions nouvelles et les bâtiments à réajuster se trouvent dans les communes. Il y a là une marge de manœuvre à saisir. Le PDCom comprend tout un chapitre sur les bâtiments scolaires et les infrastructures sportives, mais on aura besoin aussi d'infrastructures pour les personnes âgées.

M. A. Gonthier remarque que la parenthèse dans laquelle Mme C. Gigon souhaite ajouter son amendement a été supprimée par la commission. C'est donc un problème. Cette proposition a le mérite d'attirer l'attention sur une carence du PDCom, parce qu'au point précédent A3, où l'on traite d'infrastructures, on parle écoles, accueil de l'enfance, sports, culture, mais il n'y a rien pour les personnes âgées. On a visiblement raté quelque chose. Ce serait donc une bonne chose que d'ajouter cette notion au PDCom, mais pour ne pas revenir en arrière, il propose d'ajouter au point A4 un premier sous-titre qui s'appellerait « Des institutions pour personnes âgées » avec une flèche suivie du texte « Favoriser l'installation d'établissements médico-sociaux (EMS), d'établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) et autres structures d'accueil sociosanitaires », avec une nouvelle mesure A4.4 avec le texte « Favoriser l'installation d'institutions pour personnes âgées ». On resterait ainsi dans le cours normal du PDCom.

Mme S. Tobler revient sur la question des LUP (logements d'utilité publique) et l'amendement qu'elle avait proposé à la commission. Il y avait une confusion dans la parenthèse originelle, parce que les logements adaptés aux personnes âgées ne sont pas une notion officiellement reconnue comme étant des LUP, qui regroupent légalement quatre catégories. C'est pour cela qu'elle avait, avec l'aide du service, fait une autre proposition pour qu'il y ait deux flèches à cette mesure A4 sous l'onglet « Des logements favorisant l'inclusivité » avec en premier les LUP et, dans la parenthèse, les quatre catégories officielles, puis une deuxième flèche avec la volonté de la Municipalité d'aller au-delà avec d'autres types de logements inclusifs, pour personnes âgées ou autres. Elle ne s'opposera pas à l'amendement, mais suggère que les différents logements évoqués par Mme C. Gigon soient ajoutés dans la 2^e flèche, puisque ce ne sont pas officiellement des catégories de LUP, pour rester dans la logique de l'amendement qu'elle avait proposé à la commission et qui avait été accepté.

Mme C. Gigon n'était pas membre de la commission, mais l'amendement accepté par la commission mentionne : « Au-delà des quotas de LUP, promotion d'une offre locative variée et adaptée à tou-te-s », sous le titre « Des logements d'utilité publique favorisant l'inclusivité au sein des quartiers ». L'idée est bien de construire des EMS et des EPSM au sein des quartiers, parce que les nouvelles structures sont souvent construites avec une cafétéria, un petit magasin, une terrasse ou une crèche qui donnent dans l'EMS ou qui permettent aux personnes âgées d'avoir des liens avec la communauté, et c'est bien de cela qu'il s'agit. La parenthèse semble exister encore avec « logements adaptés aux personnes âgées, logements partagés ». Elle propose donc d'inclure les EMS, mais aussi les EPSM et autres structures, parce que cela ne concerne pas uniquement les personnes âgées. Les personnes atteintes dans leur santé mentale ont aussi des besoins parfois quand elles sont trop atteintes, ou de manière momentanée, dans leur parcours de vie. Les demandes pour les 18 à 25 ans explosent. 140 jeunes sont en attente d'un hébergement spécialisé par manque d'institutions et c'est de la responsabilité des communes d'offrir cette possibilité de construction et de développement.

M. P. Bertschy se dit favorable au fait d'ajouter cette formule. Quant à l'endroit le plus adapté, le municipal concerné pourra peut-être nous renseigner. Membre du Conseil de fondation de Beau-Séjour, il note que la Municipalité, avec le Conseil de fondation, travaille sur le sujet. Des appartements protégés ont été créés, la salle du Panorama

accueille tous les jours des personnes âgées à midi et la volonté d'améliorer tout cela est bien présente ; des projets sont en cours. On n'a pas attendu le plan directeur pour aller de l'avant et il fait totalement confiance à la Municipalité et aux personnes qui gèrent ce dossier pour que cela avance dans les plus brefs délais.

M. A. Gonthier se dit favorable à ce que quelque chose figure dans le plan directeur, mais il ne pense pas qu'un EMS soit considéré comme des logements. Il faut garder une certaine systématique, raison pour laquelle il propose de prévoir un tiret spécifique qui parle de ces établissements. Parce que les conditions ne sont pas les mêmes. Ce serait donc plus sage que d'avoir une formulation fourre-tout.

M. A. Dormond, municipal, indique que la Municipalité peut soutenir ces différentes propositions. Reste à savoir comment les formuler dans le PDCom. Mais, quelle que soit la manière dont ce sera inscrit, on pourra en tenir compte. Ajouter cela dans la parenthèse qui commence par « Au-delà des quotas de LUP, promotion d'une offre locative variée et adaptée à tou-te-s », comme proposé par Mme S. Tobler, cela se tient. Les propositions de Mme C. Gigon et de M. A. Gonthier se tiennent aussi. La plus claire est peut-être celle de M. A. Gonthier. Séparer les choses et ajouter une mesure, c'est quelque chose de très protocolaire, mais qui a le mérite d'être très clair. Mais si on les insère dans des phrases déjà existantes, cela peut fonctionner aussi.

M. V. Matthys remarque que ce n'est pas une question de parenthèse, mais de société. Aujourd'hui, on parle de moins en moins de résidents en EMS, de plus en plus d'habitants. L'EMS est bien le lieu de domicile des personnes qui y vivent.

Mme la Présidente rappelle qu'on est face à deux propositions. Il faut déterminer l'amendement retenu. Une proposition serait d'intégrer cela à la nouvelle parenthèse proposée par la commission, ou alors d'inscrire un nouveau sous-chapitre qui serait dédié spécifiquement aux institutions pour personnes âgées. Elle relève toutefois que « Institutions pour personnes âgées » ne comprend pas les EPSM, et donc n'englobe pas l'entier de la population qui est l'objet de la proposition de Mme C. Gigon.

M. A. Dormond, municipal, propose de modifier les principes. Ce qui est proposé actuellement par la commission, ce sont « Des logements d'utilité publique favorisant l'inclusivité au sein des quartiers ». On pourrait modifier ce titre en indiquant « Des logements **et structures** favorisant l'inclusivité au sein des quartiers ». Cela montre dès cette entame de chapitre qu'on ne parle pas uniquement de logements, mais qu'on élargit à d'autres possibilités, et c'est plus facile ensuite de prévoir une flèche supplémentaire avec la proposition de Mme C. Gigon. La teneur de l'amendement final serait donc la suivante :

A4 FAVORISER UN HABITAT ACCESSIBLE A TOUS.TES

Des logements et structures favorisant l'inclusivité au sein des quartiers

- Mise en place de quotas de logements d'utilité publique (LUP) par catégorie et selon les quartiers (logements à loyer modéré, logements protégés, logements pour étudiants, logements à loyer abordable)
- Au-delà des quotas de LUP, promotion d'une offre locative variée et adaptée à tou-te-s (logements adaptés aux personnes âgées, logements partagés, ...)
- Favoriser l'installation d'établissements médico-sociaux (EMS), établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) et autres structures d'accueil socio-sanitaires

Au vote, cette nouvelle formulation est **acceptée** à l'unanimité.

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A4.3	66	Acquérir de nouveaux biens-fonds (terrains ou logements bâtiments) via le droit de préemption ou par achat/vente directe »
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A3	65 et 67	Rajouter une étoile bleue dans le secteur Nestlé - parcelle n° 331 îlot Est
Tissus urbains et programmation	A2	64 et 67	Changer la couleur de Nestlé sur la carte afin de les différencier des activités secondaires
Ces amendements ont été adoptés à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B2(texte)	82	Changer la formulation de la 2 ^e flèche sous « Incitation au développement de l'usage... » <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux initiatives sociales en lien avec la mobilité locale (ex : Dring Dring)

			➤ Renfort de l'ancrage institutionnel du soutien à la mobilité active"
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

M. A. Gonthier peine à lire le mot « renfort ». C'est un mot militaire, éventuellement structurel dans le génie civil. Faut-il un amendement ou une simple correction de plume suffit-elle pour changer le mot en « **renforcement** » ?

Au vote, cet amendement est **accepté** à la majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B2.7	83	Créer de nouveaux services moyens de communication (...)
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B3.4	83	Etudier le potentiel d'une nouvelle gare halte sur l'avenue Gilamont pour la ligne MVR
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B4.4	84	Etudier la mise Mettre en place d'une politique tarifaire pour les livraisons en ville par véhicules polluants
Cet amendement est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et cinq abstentions)			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B5.4	85	Se doter d'un outil d'encadrement de la location ou du prêt des places privées (incitant contraignant les propriétaires de places à louer à des résidents de la commune et non à des pendulaires)
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B5.6	85	ajouter : ... et en prévoyant un tarif préférentiel pour les macarons
Cet amendement est accepté à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions)			

M. A. Gonthier explique qu'il y a dans le plan directeur originel une mesure B5.7 dont le texte est : « Prévoir des macarons spéciaux aux tarifs préférentiels pour les véhicules partagés ». On ne savait pas très bien ce qu'étaient les véhicules partagés. Cela devenait tellement compliqué que finalement la commission a proposé de supprimer le point B5.7 et d'intégrer l'idée au point B5.6.

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	B5.7	85	Supprimer : B5.7
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Mobilité	Carte	87	Changement de la carte (passer le tronçon orange entre la route de Blonay et le giratoire Entre-Deux-Villes en rouge ; faire passer le réseau de bus structurant – ligne 202 – par Entre-deux-Villes et non par Ste-Claire depuis la route de Blonay ; pour toutes les coupures de la RC au niveau des flèches vertes, enlever les petits traits perpendiculaires (mais laisser la coupure) ; ajouter axe bus structurant sur Ceresole ; couper la route rouge au droit de la flèche verte comme pour les autres traversées piétonnes tout à l'ouest de la carte, au niveau de Nestlé).
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

M. B. Schobinger précise les modifications techniques apportées sur la carte. Dans le document originel, l'axe de la route cantonale était, à chaque traversée de mobilité douce, coupé par des sortes de barrières ; elles ont été supprimées. On a rajouté aussi des petits ronds bleus qui montrent un axe de transports publics préférentiel sur l'avenue Paul-Ceresole. Ce sont des modifications d'importance certes, mais qui ne changent pas la nature transcendante du PDCOM.

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C1 (enjeux)	106	Texte : Corriger : « Rue résidentielle calme » : se baser sur les carrés colorés de la page 103 : ➤ Végétation : 3 carrés coloré (et pas 2) ➤ Perméabilité : 2 carrés colorés (et pas 3)
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C1.5	107	Lancer des appels à Accompagner des projets pour l'appropriation des rues par des groupements citoyens
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C2(titre)	108	Consolider Développer l'offre en espaces publics de loisirs et de délasserment
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C3(texte)	108	Mise en place Étudier l'opportunité de nouveaux franchissements des voies CFF et de la Veveyse
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C3(texte)	108	3 ^e flèche : Examen de l'opportunité De nouveaux franchissements...
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C3.1	109	Lancer des études ad hoc pour des Étudier la création de nouveaux franchissements (voies CFF, Veveyse, Forêt des Bosquets)
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C3.4	109	Ajouter une nouvelle mesure C3.4 : Installer des bancs au moins tous les 100 à 150 m répondant aux conditions de confort pour tou-te-s + Faire référence à cette mesure dans « Mobilité », Mesures B2 (en encadré gris)
Cet amendement est accepté à la majorité (un grand nombre d'abstentions)			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Espaces publics	C4(texte)	109	Coordination de l'organisation paysagère et de l'implantation des terrasses publiques aux pieds d'immeubles
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Biodiversité et risques environnementaux	D1.2	121	Mettre en place de nouvelles méthodes visant à limiter/abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires

Mme J. Vincent dépose un amendement afin de supprimer le verbe « limiter » et maintenir « abandonner » concernant les produits chimiques. Dans la réponse au postulat de M. Serge Ansermet intitulé « Plus de jardins espaces de rencontre à Vevey ! » (2016/RP27), elle lit, sous le chapitre « Renoncement aux produits phytosanitaires de synthèse », que « les communes ont le devoir d'exemplarité et de respecter les cadres et ordonnances légaux. La Direction des Espaces Publics – secteur Parcs et Jardins, a entrepris dès l'année 2000, une réduction volontaire de l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Ainsi, le fameux glyphosate a disparu de nos armoires depuis bientôt dix ans. En 2010, cette action s'est systématisée. Les résultats depuis sont une diminution de 60% du volume total des traitements et de 91% de l'usage des pesticides de synthèse, pour un coût et une qualité équivalents. La Municipalité poursuivra cette orientation pour atteindre un objectif de zéro pesticide de synthèse à fin 2018 au plus tard ». Voilà pourquoi elle demande au Conseil de soutenir cet amendement.

M. B. Schobinger remarque que la Ville fait déjà beaucoup dans ce domaine, mais on ne doit pas se priver d'un éventuel produit issu de la chimie, qui serait utilisé de manière très ponctuelle, pour sauver des arbres ou autres plantes d'importance, raison pour laquelle conserver le mot « limiter » est important. Il faut limiter l'usage de ces produits par les privés aussi, mais on peut difficilement les interdire complètement ; cela va à l'encontre du droit supérieur. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement, non pas parce qu'il n'a aucun sens, mais pour garder une petite porte ouverte si nécessaire. Il ne doute pas que la Municipalité fera tout son possible pour éviter ce genre de choses dans nos parcs et jardins, mais peut-être qu'un jour on aura besoin d'un produit phytosanitaire miracle. Dès lors, conservons cette possibilité.

M. P. Bertschy ajoute que les paysagistes, vigneron, maraîchers, arboriculteurs n'ont absolument aucun plaisir ni intérêt à utiliser ces produits. Ils sont dangereux pour eux-mêmes, ils coûtent très cher et on n'est pas sûr de leur efficacité. Aujourd'hui, un certain nombre d'arbres indigènes rencontrent des problèmes (frênes, buis, chênes ou châtaigniers par exemple) et doivent souvent être abattus ou arrachés. Interdire l'utilisation éventuelle de produits qui pourraient arriver sur le marché empêchera la recherche afin de trouver des solutions pour éviter que ces arbres meurent. Et si par bonheur il devait y avoir un produit, Vevey serait stupide de ne pas l'utiliser, pour autant qu'il soit efficace évidemment. C'est pour cela qu'il faut limiter, mais pas interdire totalement.

M. A. Gonthier rappelle que l'amendement demande de « mettre en place de nouvelles méthodes visant à limiter ou abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires ». Le verbe interdire ne figure pas dans le texte. Si le but est d'arriver à abandonner, mais que l'on constate qu'on n'y arrive pas, rien n'interdit de faire autrement. Il pense donc que cet amendement, qui avait été proposé en commission mais refusé de justesse par 7 voix contre 6, peut être déposé à nouveau et il invite le Conseil à l'accepter.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

M. M. Rizzello demande un comptage des voix, le résultat ne lui semblant pas si évident. Les scrutatrices procèdent donc à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de Mme J. Vincent est **accepté** par 39 oui, 29 non et 10 abstentions.

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Biodiversité et risques environnementaux	D3(texte)	122	Aménagement d'une zone humide favorable aux amphibiens sur les sites de jardins familiaux en pleine terre suffisamment grands (Gilamont ou Petit-Clos) et en collaboration avec les usager-ère-s locaux. Identifier et aménager des sites favorables aux amphibiens
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E1.6	135	Sensibiliser les utilisateurs / locataires / propriétaires aux mesures d'économie d'énergie
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E1.9	135	Élaborer et mettre en vigueur un règlement sur les procédés de réclames intégrant des contraintes mesures de réduction de la consommation d'électricité
Cet amendement est accepté à la majorité (une dizaine d'avis contraires et quelques abstentions)			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E1.11	135	Interdire Elaborer et mettre en œuvre un règlement sur l'éclairage décoratif des bâtiments
Cet amendement est accepté à la majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions)			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E3.11	137	Prélever Envisager le prélèvement d'une taxe sur la distribution d'énergie non renouvelable dans les limites légales...
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

M. B. Schobinger rappelle qu'un amendement, refusé de justesse, visait à supprimer cette mesure. Vouloir péjorer les locataires, les propriétaires en ajoutant une taxe sur le mazout ou le gaz de chauffage ne lui paraît pas la meilleure des choses à faire dans le contexte inflationniste que l'on connaît actuellement et qui va perdurer encore

un certain temps. C'est pour cela qu'avant de voter l'amendement proposé par la commission, il dépose un nouvel amendement afin de supprimer cette mesure.

M. A. Gonthier précise que l'idée est de prélever quelque chose sur les carburants fossiles comme on le fait sur l'électricité. Mais tout le monde se rend bien compte que c'est assez compliqué, d'où la prudence de la formulation. Pour l'électricité, on sait combien de kWh sont consommés, alors que c'est plus difficile pour les camions de mazout et à peine plus simple pour le gaz. Mais le souhait de prélever quelque chose sur les énergies fossiles pour favoriser la modification des consommations vers des modes de consommation et des énergies plus renouvelables est en soi une bonne idée. Si l'on trouve une solution miracle, cela vaut la peine de conserver la mesure, en étant bien conscient qu'un règlement ne sera pas proposé demain au Conseil communal.

M. Ph. Herminjard estime qu'on joue sur les mots. « Prélever », c'est réaliser tout de suite, « envisager », c'est le faire plus tard, mais cela revient exactement au même. Il encourage donc à refuser l'ensemble.

Au vote, l'amendement de M. B. Schobinger est **refusé** à la majorité (quelques avis favorables et un certain nombre d'abstentions).

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E4.4	138	Soutenir la création de coopératives solaires citoyennes participatives pour la construction de centrales photovoltaïques en mettant à disposition les toits des bâtiments publics
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E4.6	138	Utiliser les réseaux d'eaux et la Veveyse pour la production d'électricité avec les Communes et le SIGE
Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission			

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Energie	E4.8	138	Etudier le potentiel supplémentaire de turbinage de la Veveyse en aval du voûtage des Toveires
Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un vote contraire de la commission			

À l'issue de la discussion, les amendements validés par la commission à l'unanimité ou sans avis contraire sont **acceptés** en bloc à une très large majorité (quelques abstentions). Mme la Présidente donne ensuite la parole aux groupes :

M. P. Bertschy et le PLR remercient la Municipalité d'être allée au bout de ce plan directeur. Nombreux sont les gens (particuliers, propriétaires, locataires, entrepreneurs, etc.) à attendre l'acceptation d'un plan directeur pour la ville. Nous devons aller de l'avant, même si le PLR ne se dit pas satisfait de toutes les mesures proposées. Comme lors de l'acceptation du plan directeur du stationnement, il se permettra, lorsque certaines mesures viendront devant le Conseil, de ne pas les accepter et de se profiler contre certaines d'entre elles, ou en tout cas d'essayer de les modifier. L'ensemble du groupe va donc soit s'abstenir, soit voter en faveur du plan directeur communal. Merci encore une fois à toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce document, ainsi qu'à la commission qui s'est avérée, pour ces douze heures de travail, plutôt sympathique.

M. B. Schobinger indique que cela n'engage en rien le groupe UDC de refuser certaines mesures ou certains règlements qui viendraient par la suite, comme le prélèvement d'une taxe sur les chauffages. Il invite malgré tout le Conseil à accepter ce plan directeur communal parce que ne pas en avoir un serait encore pire que d'avoir celui-ci. On figerait absolument tout, que ce soit pour le public ou le privé. On a besoin aujourd'hui des possibilités qu'offre ce PDCom pour aller de l'avant, notamment avec les infrastructures scolaires dont nous avons tant besoin, raison pour laquelle il invite le Conseil à l'accepter.

M. J. Christen réitère, au nom de Vevey Libre, ses félicitations et remerciements à la Municipalité, aux services, aux mandataires. Vevey Libre se dit d'autant plus satisfait que, même si le Conseil a refusé l'amendement de M. P. Chiffelle, il a accepté un amendement à la page 65 qui dit peu ou prou la même chose, certes de manière un peu moins incisive. Mais au fond, Vevey Libre a obtenu ce qu'il souhaitait. Il considère donc que c'est une victoire et qu'il peut accepter ce PDCom.

M. M. Rizzello commence lui aussi par des remerciements. Un grand travail a été fourni par les divers services, la Municipalité et la commission. Il a assisté à deux séances et effectivement l'ambiance était assez agréable, malgré l'ampleur de la tâche. Ce qui résume le mieux la soirée, c'est : allons de l'avant ! Aujourd'hui, nous avons besoin de

ce PDCOM. Certaines mesures, certains objectifs ne sont effectivement pas totalement conformes à la vision, à la politique du centre droit et le groupe LCVL se réserve la possibilité de refuser d'éventuelles propositions, préavis ou autres qui seraient contraires. Mais il soutient l'adoption de ce PDCOM et invite le Conseil à faire de même.

M. A. Gonthier ne voudrait pas être le seul à ne pas remercier le service de l'urbanisme et les mandataires pour le travail qu'il a notamment suivi depuis quelques années quand même et qui aboutit à cet heureux PDCOM. Le précédent document avait été élaboré en 1997 par un sous-groupe de la commission d'aménagement du territoire en collaboration avec le chef de service de l'urbanisme, qui était géomètre. Il contenait moins de pages et était beaucoup plus confus ; on a aujourd'hui un certain nombre de mesures claires. Le PDCOM 1997, malgré ses ambiguïtés et toutes les latitudes qu'il pouvait laisser, n'a pas été concrétisé dans un PGA, parce que visiblement il y avait eu des pressions très fortes sur la Municipalité, qui avait finalement abandonné l'idée, ce qui fait qu'on travaillait ces dernières années avec le PGA de 1953, révisé en 1964. C'est donc en quelque sorte un moment historique auquel on assiste.

Mme D. von Gunten indique que le groupe des Vert.e.s propose de voter en faveur du PDCOM et remercie lui aussi la Municipalité et les mandataires.

Mme K. Römer remercie à son tour la Municipalité, ainsi que toutes celles et ceux qui ont participé à ce travail. Dans l'ensemble, on va de l'avant et c'est une bonne chose. On aura l'occasion de rediscuter de certains points au moment voulu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 33/2023, du 30 octobre 2023, concernant la demande d'adoption du Plan Directeur communal (PDCOM),

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le Plan Directeur communal tel qu'amendé, en validant :

- Les principes, objectifs et mesures et les cartes de synthèse pour chaque axe thématique.

10. Réponses aux interpellations

10.1. Interpellations de Mesdames :

- Sandra Marques (PLR), intitulée « Insécurité à la Place de la Gare et environs... Ça suffit ! »
- Sarah Dohr (VL), intitulée « Vevey - Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ? » (2024/RI01)

Mme S. Marques tient tout d'abord à exprimer sa gratitude envers toutes celles et ceux qui ont travaillé sur le sujet délicat du deal de rue à Vevey. Elle se dit globalement satisfaite de la réponse apportée, ainsi que du dispositif mis en œuvre et de la collaboration avec les différents départements cantonaux mentionnés. Cependant, malgré ces efforts, il y a toujours autant de trafic, les habitants sont toujours mécontents et ils se sentent dans l'insécurité. Certes, il faut du temps pour agir efficacement sur cette problématique, mais elle souhaiterait néanmoins des résultats à court/moyen terme. Elle saisit cette opportunité pour aborder un point important qui a suscité de vives réactions face au postulat déposé par Mme A. Lamartino l'année dernière. Ce postulat mentionnait l'installation de caméras de surveillance, une proposition qui a fait couler beaucoup d'encre, car de nombreux membres du Conseil s'y opposaient fermement. Malgré ces résistances, l'idée de caméras placées à certains endroits stratégiques a été retenue et elle s'en dit personnellement très satisfaite. Mais cela n'a pas été sans conséquence, puisque les dealers se sont déplacés vers la rue de la Madeleine, se regroupant sous le passage qui se trouve entre les bâtiments. Cette situation regrettable a entraîné une baisse de fréquentation des différents commerces situés dans cette zone, provoquant la colère des gérants. Il est essentiel de prendre en compte ces conséquences indésirables et de trouver des solutions pour rétablir la confiance des habitants et assurer la prospérité des commerces locaux. C'est pourquoi elle formule le vœu que la Municipalité revienne régulièrement avec un état de situation (1 à 2 fois par année), si possible déjà à fin juin lors de la dernière séance du Conseil. Elle espère sincèrement que la Municipalité accordera une attention particulière à la voix de la population, qui devrait être au centre des préoccupations des élus pour cultiver le bien-vivre ensemble à Vevey. Elle reste convaincue que cette écoute envers la communauté veveysanne contribuera à trouver des solutions durables pour résoudre cette problématique.

Mme A. Iamartino remercie la Municipalité et salue vivement sa décision de poser enfin des caméras de vidéo-surveillance. D'ici combien de temps ces caméras seront-elles posées et fonctionnelles ?

Mme S. Dohr reste évidemment sur sa faim face à ces réponses et ne se dit pas satisfaite. En septembre 2020, Vevey Libre a déposé une interpellation intitulée « Vevey, plaque tournante », en février 2023, une interpellation « Vevey, future place de Platzspitz ? » et en septembre 2023, une nouvelle interpellation « Vevey-Riponne ». En page 2 de la réponse municipale, elle lit : « Actuellement, le service de la cohésion sociale travaille en concertation avec toutes et tous pour consolider les actions qui peuvent encore être mises en place et définir les moyens nécessaires. Un préavis sera proposé à ce Conseil dans un délai réaliste ». Cela fait des années qu'on entend la même chose. Trois ans et demi pour identifier neuf mesures, mais qu'est-ce qui a réellement été entrepris ? A-t-on pris des mesures pour protéger les employés qui nettoient les toilettes publiques (formations, équipements) ? Non. Concernant l'insécurité qui augmente, qu'a fait la Municipalité ces trois dernières années, ces 10 derniers mois, depuis l'avant-dernière interpellation ? Rien. Quid de la communication avec la population ? Si la Municipalité communique comme elle le fait avec le Conseil, cela n'aidera pas à rétablir la confiance envers les autorités. Le deal est interdit et c'est une gifle pour les contribuables de voir que les autorités tolèrent cela devant la gare. Elle se dit vraiment stupéfaite que ce sujet ne soit abordé qu'en rapport avec la cohésion sociale. Outre les toxicomanes, il y a aussi les dealers, qui vendent des drogues illégales ! Il s'agit donc d'un problème lié à la législation et à la sécurité, et non au social. Quand elle demande explicitement ce que la Municipalité et ASR vont déployer comme mesures pour garantir la sécurité des citoyens, on lui répond « que les principaux moyens pour des interventions sociosanitaires et hébergement des personnes mal-logées sont décidés par le Canton ». Cela n'a rien à voir. Elle attendait une réponse de la part de la municipale chargée de la sécurité ? Qu'a-t-elle à dire à ce sujet ? Que fait-elle ? Coopère-t-elle avec le Canton, la Confédération ? Tire-t-elle la sonnette d'alarme ? En page 1, la Municipalité parle d'un rapport l'Institut de sécurité urbaine mandaté au printemps 2023. Pourquoi ne pas l'avoir joint à la réponse ? Est-il si confidentiel ? On nous dit que les caméras installées par les CFF semblent avoir un effet, mais quand est-ce que la Municipalité s'est rendue pour la dernière fois sur le quai 1 ? Malgré les deux caméras installées, les dealers s'y trouvent toujours, surtout par mauvais temps, pour effectuer le deal dans les trains ou derrière le bâtiment de l'ancienne poste. Ces deux caméras ne dérangent en rien le deal. Elle salue toutefois les pas qui ont été entrepris, comme l'intégration de Vevey dans la commission de l'Union des Villes suisses pour la politique sociale. C'est une bonne chose que la ville de Vevey ait été identifiée comme une ville partageant les mêmes problématiques que bien d'autres. Quand est-ce que s'est tenu le premier congrès dont il est question dans la réponse ? Un autre point positif : la note additionnelle à la page 6 est d'une grande utilité, mais pourquoi ne pas avoir mentionné le numéro de téléphone de EMUS puisque nous pouvons l'appeler à tout temps ? Elle ne se dit encore une fois pas satisfaite de la réponse municipale, qui n'aboutit à rien de concret. Elle ne peut qu'espérer que lors du budget 2025, la Municipalité propose des lignes budgétaires qui permettent non seulement d'empoigner l'aspect social de la crise liée à la drogue, mais aussi la thématique de la dégradation de la sécurité, et surtout maîtriser ce deal qui reste interdit par la loi.

M. L. Lavanchy a l'impression de n'avoir pas lu la même réponse que Mme S. Dohr. Le groupe Décroissance-Alternatives salue l'approche globale de la Ville, en relation avec l'Association Sécurité Riviera et le Canton, sur la question bien plus large que sous-entendue dans les interpellations. Nous sommes face à un phénomène social qui ne se réduit pas au deal de rue, mais aux addictions, à la consommation de stupéfiants, donc aux acheteurs, à la précarité sociale, au sentiment d'insécurité et à l'insécurité réelle. Comme le dit le Comité de direction de l'ASR auquel renvoie la réponse municipale, l'ASR « observe que le focus est souvent mis sur la sécurité publique, alors que d'autres politiques publiques revêtent également une importance fondamentale, notamment celle de la santé, de l'intégration et de la cohésion sociale ». Un focus à mettre sur la prévention, les soins, par exemple, seuls à même de diminuer la demande, et donc l'offre. On répond à un problème de société par des mesures d'abord humaines et sociales. La Ville empoigne enfin le problème dans sa globalité et c'est une bonne chose. Pour l'aspect de lutte contre le sentiment d'insécurité et d'impunité ressenti par la population, il y a plus de présence policière, à la fois dissuasive et répressive, autour de la gare (malgré ce que certains affirment, c'est ce que dit la police et il ne pense pas qu'elle mente), plus de pression sur les vendeurs et la police, selon ses propres dires, n'enregistre pas d'augmentation de trafic ni de violence envers des tiers. Il ne faut donc pas faire peur aux gens plus que nécessaire, et il serait reconnaissant à ses collègues de bien vouloir transmettre aussi cela autour d'elles et eux quand on les interpelle, plutôt que d'attiser les peurs. La liste des mesures municipales va dans ce sens, aidant, protégeant le personnel, occupant l'espace, renforçant la présence sociale et policière de jour comme de nuit, jusqu'au dernier point (no 9), qui arrive comme un cheveu sur la soupe : installer des caméras dans l'espace public du secteur de la gare, afin de disperser les points dits « de fixation ». C'est là que ça ne peut plus suivre la proposition municipale. Sans même parler des enjeux politiques de la pose de caméras, cette mesure ne peut faire qu'empirer le problème. La réponse municipale à propos des caméras posées par les CFF, de même que la remarque de Mme S. Dohr, le dit explicitement : la seule conséquence en est que les trafiquants « veillent à se tenir hors du champ des caméras », voire les ignorent. C'est quelque chose que les études et les recherches scientifiques montrent partout : on repousse les transactions sous les porches des immeubles, dans les entrées de garage, résultat : les gens craignent davantage de rentrer chez eux que d'aller à

la gare. On disperse, donc on contrôle moins, donc on ne peut plus atteindre ou surveiller les personnes, on empêche l'efficacité d'intervention autant des travailleurs sociaux que de la police, bref : on élargit le problème et l'insécurité. Ce que résume Noa Le Blanc à propos des installations tentaculaires de caméras en Grand Bretagne : « Des caméras partout, des résultats nulle part ». Pire : comme le rappelle le rapport de l'institut de géographie de l'UNINE à propos des Pâquis à Genève, si certaines personnes pensent que la sécurité augmente avec des caméras, d'autres interprètent au contraire cette présence comme « le signe que l'espace régulé est dangereux au point de justifier l'installation d'un tel système ». Autrement dit, la caméra ne sert plus à rien d'autre qu'augmenter le sentiment qu'il faut avoir peur à cet endroit. Le groupe da. a toujours relevé le côté illusoire et néfaste de cette surveillance électronique, a toujours dénoncé cette obsession fantasmagique de contrôle technologique juste bonne pour de faux slogans, et s'opposera encore et toujours à de telles mesures qui ne feraient que compliquer la vie des habitants comme de la police ou des services sociaux. Mais il encourage et soutient les autres mesures qui, elles, sont une réponse sérieuse et essentielle à ce grave problème de société.

M. L. Cornu se dit très déçu de cette réponse. La Municipalité pratique la politique de l'autruche sur ce dossier et noie le poisson dans sa réponse. On parle beaucoup de social ; oui, c'est utile. On parle de plan grand froid ; qu'est-ce que cela a à voir avec la question du deal ? Quid de la régulation et de l'exécution de la loi ? On n'en parle pas du tout. On nous informe qu'en 2022 une personne devait être engagée, mais qu'elle n'a pas pu être trouvée, que la fonction est compliquée, qu'il y aura des contrats auxiliaires. On apprend aujourd'hui qu'un nouveau chargé de projet en action sociale a été engagé et que peut-être on va rechercher quelqu'un d'autre pour un projet pilote de médiation urbaine. On nous dit que les dealers étaient auparavant à Général-Guisan, qu'ils sont maintenant à la gare et que c'est très compliqué d'intervenir parce que c'est dangereux par rapport au trafic ferroviaire. Certes, mais si l'on ne fait rien, ça ne va pas non plus. Il a vraiment des doutes quant à ce maintien de la pression sur les dealers, il espère que les caméras pourront aider, mais les dealers vont se déplacer. Faudrait-il installer des caméras partout dans la ville ?

M. J. André constate que pour toutes les personnes de la droite et du centre qui ont pris la parole, le fléau, c'est le deal. Il a travaillé trois ans avec des personnes qui avaient de gros problèmes de consommation et c'est cela le problème. Cela entraîne des conséquences graves sur la santé psychique et physique des gens, sur les familles. Le deal en soi ne tue pas, ce n'est pas le deal qui crée la consommation. Tant que des gens prennent de la drogue, et la société dans laquelle on vit pousse à cela, tant qu'on n'a pas un marché régulé, on aura du deal. Il a l'impression que ce qui compte pour certaines, c'est qu'on ne voie pas le deal, que les gens crèvent si c'est en silence et qu'on ne le voie pas, et cela le rend triste. Pour lui, il faut moins parler de deal, plus de drogue.

Mme C. Gigon encourage les gens à lire le livre Gomorra de Roberto Saviano, journaliste italien qui décrit comment la mafia du sud de l'Italie s'organise autour du trafic de drogue. C'est vraiment éclairant. On a juste dix trains de retard sur ce phénomène. Cela permet d'être un tout petit peu plus tranquille face à cette question et d'arrêter de harceler la Municipalité avec une recherche de solutions, parce que le problème dépasse largement notre ville et le pouvoir d'une Municipalité. On entend beaucoup d'émotions dans les interventions, beaucoup de critiques, jamais de solutions, parce que les solutions ne sont pas simples à trouver. La politique fédérale des quatre piliers date de 1990, elle est déployée dans les cantons selon des décisions politiques cantonales. Il n'y aurait pas de dealers sans consommateurs. Peut-être faudrait-il parler aussi de ce qui amène les gens à consommer des produits, illicites ou pas, et qui font que leur vie ne ressemble finalement à plus grand-chose.

Mme F. Despot rebondit sur les propos selon lesquels on ne se préoccupe pas des gens qui sont dans une situation de drogue dramatique. Elle pense justement que c'est le cœur du problème ; c'est pour cela que c'est effrayant de voir le réseau s'installer si fortement à Vevey, parce qu'on se rend compte qu'il est à disposition de gens qu'il va empoisonner. Il est évident que si l'on veut sortir ces personnes de ce cercle vicieux, la première chose à faire est de les éloigner du réseau, qui ne doit donc plus être sur notre territoire. La police se vante d'avoir une politique de déstabilisation qui porte ses fruits. L'ASR dit être particulièrement attentive à l'évolution de la situation et que le travail assidu effectué par Police Riviera permet de maintenir la pression sur les dealers. Lors d'une balade organisée par le service de l'urbanisme en lien avec l'évolution urbanistique de la gare et de son périmètre, allant de la gare à la BCV en passant par Manor, la poste et les Deux-Gares, elle a compté huit groupes de trois dealers ! On nous dit qu'on fournit des efforts, mais elle se dit au contraire atterrée de voir l'explosion du nombre de dealers autour de la gare, sans compter ceux qui se trouvent à la rue de la Madeleine ou à la place Ronjat. Ils sont en train de bouffer notre espace de vie, de s'approprier la voie publique. Qu'on ne vienne donc pas se gausser de faire des efforts. Peut-être qu'on en fait, mais ils sont totalement inadaptés et inefficaces. Elle ne peut donc pas se satisfaire de cette réponse, qui ne porte absolument pas ses fruits.

Mme la Présidente remarque que cela fait un certain temps que nous débattons de cette réponse. Les différences d'évaluation, d'appréciation et de projet politique autour de cette question sont trop fortes pour qu'on puisse arriver à quelque chose ce soir. Elle invite donc à revenir avec des propositions sur lesquelles nous pourrions travailler.

Mme S. Dohr dépose une résolution, dont le texte est le suivant :

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier les points suivants :

- 1) de se renseigner auprès du Canton sur les conclusions intermédiaires du monitoring établi en 2021 sur la lutte contre le deal de rue (<https://journaldemorges.ch/rubriques/politique/le-conseil-detat-adopte-une-strategie-globale-de-lutte-contre-la-consommation-et-le-traffic-de-drogues/>)
- 2) de se renseigner auprès du Canton sur la possibilité d'apporter une contribution financière aux associations Aacts et Caritas, qui pourraient recevoir le mandat de s'occuper davantage des toxicomanes et des plus démunis. Le tout sous la tutelle de la Cohésion sociale de Vevey
- 3) de communiquer au Conseil communal les discussions et les conclusions des dernières séances entre ASR et la Municipalité et ainsi tenir au courant le Conseil communal

Mme J. Minacci a le sentiment que Mme S. Dohr ne lit pas les réponses de la Municipalité. Elle lui demande d'étudier les rapports qu'a présentés le Canton sur le deal de rue, mais c'est justement ce qu'a fait la Municipalité ; elle analyse la situation depuis des mois, elle travaille sur ce dossier, ces éléments ont été pris en compte. Avec sa collègue, Mme E. Lopez, elle a participé aux discussions sur le deal de rue fin 2022. Depuis une dizaine d'années, c'est une politique des quatre piliers qui a été développée dans le canton, mais 80% du budget a été alloué à la répression. Le constat, c'est que ce volet ne permet pas de réduire le phénomène de deal de rue et qu'il amène des problèmes supplémentaires, comme une surpopulation carcérale, qui fait qu'aujourd'hui on est hors la loi sur les conditions de détention dans les prisons vaudoises. Le Conseil d'État a décidé de développer les autres piliers justement pour réfléchir à une approche plus globale qui prenne en compte la complexité du phénomène. C'est ce que l'on voit dans la proposition de la Municipalité ; il y a des volets sociaux, mais également des mesures qui n'avaient pas forcément été imaginées dès le départ par la Municipalité, mais qui finalement ont été prises en compte, comme les caméras. C'était une demande formulée par une partie du Conseil communal, qui a donc aussi été entendue. Mme G. Kämpf, municipale, a déjà expliqué oralement quelles mesures avaient été mises en place à court terme. Mais il n'y a pas de baguette magique et l'on réfléchit en parallèle à des mesures de moyen terme. Un poste de médiation sociale a été mis au concours, la Municipalité avance sur ce sujet, raison pour laquelle cette résolution a peu de sens.

M. A. Gonthier rappelle, sur la forme, qu'une résolution ne peut pas contenir d'injonction. Elle ne peut donc pas dire à la Municipalité de faire ceci ou cela. On reproche à la Municipalité de ne faire que des études et de ne pas prendre de mesures, mais on lui demande encore davantage d'études. Cette résolution paraît donc ridicule.

M. J.-M. Roduit ne se dit pas d'accord. La Municipalité travaille, mais rien ne se passe. Les citoyens veulent que les choses changent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que cette résolution est refusée par 39 non, 26 oui, 1 abstention.

10.2. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Publicité commerciale et autres... » (2024/RI02)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour sa réponse circonstanciée, bien qu'elle ne lui convienne pas tout à fait. Sans compter l'affichage politique, on apprend dans la réponse à la première question qu'il y a 151 publicités commerciales et 209 pour la culture et la sécurité routière. En réponse à la question 2, c'est pour le moins surprenant, quand on veut interdire la publicité commerciale à Vevey, que le nombre de panneaux sur le domaine privé soit inconnu de la Municipalité et de ses services. Pour ce qui est de la réponse 5, à quand remonte le dernier contrat, encore en vigueur, et y a-t-il eu un appel d'offres entre les différentes entreprises qui effectuent ces travaux ? Selon plusieurs sources émanant d'entreprises concurrentes, la redevance actuelle pourrait sans doute être triplée. Pour ce qui est des réponses aux questions 6 et 12, CHF 115'000.- au minimum devront être ajoutés au budget 2025 uniquement pour la pose des affiches, sans compter l'installation des nouveaux supports. Avant de prendre cette décision, il aurait été pour le moins judicieux de lancer un appel d'offres. La réponse à la question 7 paraît pour le moins douteuse. La Municipalité souhaite interdire la publicité commerciale sur le domaine public veveysan, mais l'encourage sur les supports mobiles. Où est la cohérence ? Quand on voit les bus VMCV circuler avec différentes publicités, la distorsion de concurrence est flagrante. Dans sa réponse à la question 10, la Municipalité dit vouloir être exemplaire. 209 espaces culturels contre 151 commerciaux, sans compter ceux situés sur les espaces privés. En autorisant la publicité commerciale sur les bus VMCV, qui appartiennent aux neuf communes du district + Villeneuve, sans avoir fait d'appels d'offres pour l'affichage futur, les supports, ni les emplacements. Pour ce qui est de la réponse à la question 13 et l'affichage qui sera proposé aux commerces locaux, il y aura donc toujours de la publicité commerciale à Vevey. La concession d'affichage peut se négocier en priorisant le commerce local afin de lui donner une certaine dynamique, comme l'ont fait les communes de Sion, Neuchâtel et Monthey, par exemple. Cette décision ne stoppe pas la publicité, mais la déplace vers notamment les GAFAM qui, tout comme le commerce local, seront reconnaissants.

M. C. Gülcü formule deux remarques par rapport à cette réponse municipale. Comme l'a rappelé M. P. Bertschy, on ne peut pas oublier les CHF 115'000.- pour les prestations d'affichage que la Municipalité déduit des recettes engrangées par la Ville, parce que les affiches culturelles ne se colleront pas toutes seules. Le chiffre correct à retenir est donc de CHF 208'000.-. La deuxième remarque concerne la réponse 10, où la Municipalité parle de 17'000 tonnes d'équivalent CO2 qui seraient économisées. 17'000 tonnes, c'est tous vecteurs confondus et évidemment qu'on n'est pas de ce cadre-là. Nous nous situons dans le paragraphe suivant, c'est-à-dire 2'130 tonnes pour la publicité en dehors des bâtiments. Si l'on tient compte de la taille économique, des émissions CO2 de la ville de Vevey et des CHF 208'000.- qu'on engrange, chaque franc que la SGA nous verse génère CHF 200.- d'activité économique. Ces chiffres sont manifestement incorrects, parce qu'aucun processus économique ne transforme CHF 1.- en CHF 200.-, sauf pour la BNS qui imprime les billets de banque. La Municipalité n'interdit pas une forme d'expression mal aimée qu'est la publicité, c'est carrément le support qui est interdit. On a là une forme de censure qui ne semble pas susciter plus de débats que cela, basée sur des chiffres qui sont à son avis fantasmés. Il invite donc la Municipalité à reconsidérer sa décision et à reconduire le contrat avec la SGA.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Communications de la Municipalité

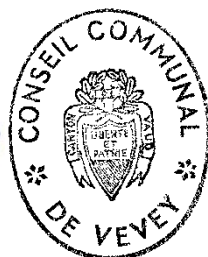
11.1. Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 85'000.- en vue du financement d'études complémentaires pour le projet de piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface (2024/C01)

La parole n'est pas demandée.

Étant donné l'heure tardive, les points de l'ordre du jour qui n'ont pas pu être traités sont reportés à la séance du 14 mars 2024. Mme la Présidente lève la séance à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sabrina Berrocal
Présidente



Carole Dind
Secrétaire

